RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE	**Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ**	**Arrêté n° 2025-18 du 11 avril 2025 Réglementant la circulation pendant les travaux de branchement aux réseaux eaux usées et eau potable rue du Stand**

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;
Vu le code de la route ;
Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;
Vue la demande de l'entreprise CHAUT FOLLEAT en date du 9 avril 2025 ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant les travaux de branchement aux réseaux eaux usées et eau potable sur la rue du Stand, une circulation alternée manuellement sera mise en place, du 14 au 21 avril 2025.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise CHAUT FOLLEAT.

ARTICLE 3 : La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- Entreprise CHAUT FOLLEAT

Fait à USSON EN FOREZ le 11 avril 2025
Le Maire,
Hervé BEAL

MAIRIE USSON EN FOREZ (Loire)